

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 01 Initiation au métier d'enseignant - stages pédagogiques 1			
Code	PEPS1B01PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	16 C	Volume horaire	210 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Christine DEBLED (christine.debled@helha.be) Catherine FIASSE (catherine.fiasse@helha.be) Samuel BRUYNINCKX (samuel.bruyninckx@helha.be) Isabelle FAYT (isabelle.fayt@helha.be) Philippe GALAND (philippe.galand@helha.be) Dominique GEBKA (dominique.gebka@helha.be) Charlène GHISLAIN (ghislainc@helha.be) Laure MOULIN (laure.moulin@helha.be) Robert NICOLAI (robert.nicolai@helha.be) Fabienne PEERS (fabienne.peers@helha.be) Michel VAN TRIMPONT (michel.van.trimpont@helha.be) <u>HELHa Gosselies</u> Isabelle LADURON (isabelle.laduron@helha.be) Caroline SOLEME (caroline.soleme@helha.be) Emeline CHERDON (emeline.cherdon@helha.be) Véronique DE TILLESSE (veronique.de.tillesse@helha.be) Nathalie DETRY (nathalie.detry@helha.be) Pauline LAMBRECHT (pauline.lambrecht@helha.be) Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) David PRINCE (david.prince@helha.be) Florence STERCK (florence.sterck@helha.be) Johanna VAN DE PLAS (johanna.van.de.plas@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Laetitia CAMBIER (cambierl@helha.be)		
Coefficient de pondération	160		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**

1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif

Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une**

perspective démocratique et de responsabilité

2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence

2.3 S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession

Compétence 3 **Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société**

3.1 Se montrer conscient des valeurs multiples qui traversent l'école ainsi que des enjeux anthropologiques sociaux et éthiques

3.2 S'impliquer en professionnel capable d'analyser et de dépasser ses réactions spontanées, ses préjugés, ses émotions

3.3 Mettre en œuvre en équipe des projets et des dispositifs pédagogiques

Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**

4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques

Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**

5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques

Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**

6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation

Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**

7.1 Gérer la classe de manière stimulante, structurante et sécurisante

Acquis d'apprentissage visés

- I. Dans ses écrits professionnels, l'étudiant sera capable de présenter des documents orthographiés et correctement rédigés (structure, syntaxe, lexique, soin).
- II. En stage, l'étudiant utilisera une langue correcte (syntaxe, lexique, articulation, prononciation)
- III. Dans ses écrits professionnels, il est attendu que l'étudiant soit capable de rédiger et structurer des documents en respectant les consignes reçues.
- IV. En situation de pratique professionnelle, l'étudiant respectera les règles de savoir-vivre et entretiendra des contacts de qualité avec les élèves et tous les partenaires de la formation.
- V. L'étudiant sera capable, dans un contexte professionnel, d'appliquer les démarches et contenus travaillés en amont lors des activités d'intégration professionnelle.
- VI. En situation de pratique professionnelle, l'étudiant sera capable de gérer la classe en utilisant à bon escient les ressources apportées dans le cadre des activités d'intégration professionnelle.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEPS1B01PSA	Activités interdisciplinaires	15 h / 2 C
PEPS1B01PSB	Ateliers de formation professionnelle	120 h / 8 C
PEPS1B01PSC	Stages pédagogiques	60 h / 5 C
PEPS1B01PSD	Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant	15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 160 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS1B01PSA	Activités interdisciplinaires	20
PEPS1B01PSB	Ateliers de formation professionnelle	80
PEPS1B01PSC	Stages pédagogiques	50
PEPS1B01PSD	Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note finale de cette unité d'enseignement est construite sur la base de la compilation des éléments d'évaluation collectés lors des différentes activités : rapports de stages, travaux de recherche, préparation de leçon, évaluations

écrites et orales des différentes activités d'enseignement.

Selon le type d'activité d'enseignement et d'épreuve, cette compilation se fait par compétence en se basant sur la redondance des informations concernant chaque indicateur ou se fait par moyenne arithmétique en respectant la pondération correspondant au poids ECTS de chaque activité.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

5. Cohérence pédagogique

Intégrés dans cette unité, les cours d'ateliers de formation professionnelle et d'activités interdisciplinaires donnent les outils nécessaires pour mobiliser, combiner et intégrer les différentes ressources disciplinaires et psychopédagogiques ; le cours d'identité permet de travailler sur la posture juste de l'enseignant ; les stages permettent d'observer le futur métier et de se confronter à la pratique de celui-ci. Tous ces AA sont donc en lien avec les situations professionnelles à venir.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Activités interdisciplinaires			
Code	12_PEPS1B01PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Caroline SOLEME (caroline.soleme@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Les activités interdisciplinaires permettront progressivement à l'étudiant de prendre la parole en public et d'oser raconter, avec ou sans matériel.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'AA, l'étudiant sera capable de :

- prendre la parole en public en intégrant le corps, la posture et la voix (rythme, intonation...) (compétence 1.1),
- utiliser du matériel (marottes, objets...) pour créer une histoire ou raconter un album de jeunesse (compétence 6.2 et 7.1),
- jouer avec les émotions en s'impliquant verbalement et non verbalement (compétence 1.1).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Techniques de prise de parole
- Découverte des différentes stratégies de lecture à haute voix
- Narration d'albums à partir d'objets

Démarches d'apprentissage

La méthodologie se veut participative. Elle invitera l'étudiant à se lancer dans la prise de parole et dans la narration en utilisant toutes ses possibilités expressives.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les propositions sont progressives. Elles permettront à chacun de se lancer en sécurité et de prendre confiance dans ses possibilités expressives.

Différents exercices seront proposés en fonction des besoins des étudiant·es afin de les aider à la pratique de la lecture jouée.

Sources et références

Différents ouvrages sur l'oralité (voir centre de documentation)

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les albums de jeunesse choisis par les étudiant-es constitueront le principal support de cours

Des documents ou ressources complémentaires seront déposées sur la plateforme en fonction des besoins et demandes des étudiants.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'étudiant-e sera évalué-e lors des différents modules de cours sur sa participation, son implication et sa progression. En cas d'absence justifiée, l'étudiant-e produira l'équivalent du travail demandé lors des cours. Les modalités précises seront remises à l'étudiant-e.

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

En cas d'une note en échec dans au moins une activité d'apprentissage de cette unité d'enseignement, même si la moyenne pondérée de cette unité d'enseignement est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant pourrait se voir attribuer, après délibération au sein de l'UE, une note égale à l'AA en échec, pour l'UE. Dans ce cas, l'étudiant représentera la ou les activité.s d'apprentissage en échec.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	100		
Période d'évaluation					Exo	100

Evc = Évaluation continue, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Au Q3, l'étudiant sera évalué lors d'un examen oral.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ateliers de formation professionnelle			
Code	12_PEPS1B01PSB	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Isabelle LADURON (isabelle.laduron@helha.be) Emeline CHERDON (emeline.cherdon@helha.be) Véronique DE TILLESSE (veronique.de.tillesse@helha.be) Nathalie DETRY (nathalie.detry@helha.be) Pauline LAMBRECHT (pauline.lambrecht@helha.be) Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) David PRINCE (david.prince@helha.be) Florence STERCK (florence.sterck@helha.be) Johanna VAN DE PLAS (johanna.van.de.plas@helha.be)		
Coefficient de pondération		80	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Les ateliers de formation professionnelle visent essentiellement la préparation des stages en alliant théorie et pratique.

Cette activité d'apprentissage contribue au développement des compétences et capacités suivantes du référentiel de compétences de l'enseignant :

- Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession
 - Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif.
- Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité
 - Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence.
 - S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession.
- Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover
 - Mettre en question ses connaissances et ses pratiques.
- Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement
 - S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques.
- Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions
 - Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

I. Dans ses écrits professionnels, l'étudiant sera capable de présenter des documents orthographiés et correctement rédigés (structure, syntaxe, lexique, soin).

III. Dans ses écrits professionnels, il est attendu que l'étudiant soit capable de rédiger et structurer des documents en respectant les consignes reçues.

IV. En situation de pratique professionnelle, l'étudiant respectera les règles de savoir-vivre et entretiendra des

contacts de qualité avec les élèves et tous les partenaires de la formation.

V. L'étudiant sera capable, dans un contexte professionnel, d'appliquer les démarches et contenus travaillés en amont lors des activités d'intégration professionnelle.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les ateliers de formation professionnelle proposent aux étudiants un ensemble d'activités susceptibles de faire émerger des compétences méthodologiques et un regard réflexif sur celles-ci.

Les étudiants seront amenés à :

- observer, expérimenter et analyser différentes pratiques et activités didactiques.
- concevoir, préparer et, réalisation et évaluer des activités et des démarches pédagogiques
- développer leur créativité (exercices d'expression artistique)
- rédiger progressivement un semainier
- manipuler le référentiel des compétences initiales
- analyser des séquences d'apprentissage (s'autoévaluer).

Démarches d'apprentissage

120 heures par groupe, réparties entre le psychopédagogue, le M.F.P. et des professeurs de discipline (français, mathématique, éveil, éducation plastique, éducation musicale et psychomotricité).

Des activités sont réalisées dans des classes maternelles (observation, expérimentation d'activités, jeux, ...).

Les ateliers de formation professionnelle étant étroitement liés à l'activité d'apprentissage "Stages pédagogiques", la **présence** de l'étudiant y est **obligatoire**. En effet, l'étudiant y bénéficie d'un accompagnement continu à la conception, à la préparation et à l'analyse de sa pratique.

L'accès de l'étudiant à l'une ou l'autre semaine de stage peut être refusé par le responsable de l'UE en accord avec le jury de l'UE et de la direction. Ce refus peut être motivé par :

- la non remise de l'ensemble des documents et outils liés aux activités de stage aux dates prévues;
- l'absence de l'étudiant aux ateliers de formation professionnelle et/ou à certaines AA;
- la non finalisation de la convention pédagogique de stage;
- l'absence de rencontre des professeurs aux dates fixées;
- le non-respect d'un processus donné.

Dispositifs d'aide à la réussite

Dispositifs d'évaluations formatives et formatrices.

Sur rendez-vous, possibilité d'une entrevue avec le professeur.

Sources et références

- Notes de cours
- Outils d'observation, d'analyse et d'auto-évaluation.
- Outils d'aide à la préparation de séquences d'enseignement-apprentissage
- Le référentiel des compétences initiales, les programmes de l'enseignement catholique
- Jeux et outils didactiques variés (utilisés en classe maternelle et/ou construits avec les étudiants)
- Bibliothèque et ludothèque de la Haute Ecole
- Recherches personnelle

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Consignes des travaux à réaliser

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de cette activité d'apprentissage est basée sur une production multidisciplinaire réalisée tout au long de l'année et qui est à remettre à la date fixée de commun accord entre les différents professeurs. La non remise du travail entraîne l'échec de l'AA.

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

En cas d'une note en échec dans au moins une activité d'apprentissage de cette unité d'enseignement, même si la moyenne pondérée de cette unité d'enseignement est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant pourrait se voir attribuer, après délibération au sein de l'UE, une note égale à l'AA en échec, pour l'UE. Dans ce cas, l'étudiant représentera la ou les activités d'apprentissage en échec.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	100		
Période d'évaluation					Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 80

Dispositions complémentaires

Les ateliers de formation professionnelle étant étroitement liés à l'activité d'apprentissage "Stages pédagogiques", la présence de l'étudiant y est obligatoire. En effet, l'étudiant y bénéficie d'un accompagnement continu à la conception, à la préparation et à l'analyse de sa pratique.

L'accès de l'étudiant à l'une ou l'autre semaine de stage peut être refusé par le responsable de l'UE en accord avec le jury de l'UE et de la direction. Ce refus peut être motivé par :

- la non-remise de l'ensemble des documents et outils liés aux activités de stage aux dates prévues;
- l'absence de l'étudiant aux ateliers de formation professionnelle et/ou à certaines AA;
- la non-finalisation de la convention pédagogique de stage;
- l'absence de rencontre des professeurs aux dates fixées;
- le non-respect d'un processus donné.
- Le non-respect des modalités spécifiques explicitées dans le "Règlement général des études" et dans le "Règlement spécifique 21-22 du Département du Domaine EDUCATION de Gosselies".

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stages pédagogiques			
Code	12_PEPS1B01PSC	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Isabelle LADURON (isabelle.laduron@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage contribue au développement des compétences et capacités suivantes issues du référentiel de compétences de l'enseignant :

- Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession
 - Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif.
- Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité
 - Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence.
 - S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession.
- Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover
 - Mettre en question ses connaissances et ses pratiques.
- Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement
 - S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques.
- Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions
 - Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation.
- Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté
 - Gérer la classe de manière stimulante, structurante et sécurisante.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

I. Dans ses écrits professionnels, l'étudiant sera capable de présenter des documents orthographiés et correctement rédigés (structure, syntaxe, lexique, soin).

II. En stage, l'étudiant utilisera une langue correcte (syntaxe, lexique, articulation, prononciation)

III. Dans ses écrits professionnels, il est attendu que l'étudiant soit capable de rédiger et structurer des documents en respectant les consignes reçues.

IV. En situation de pratique professionnelle, l'étudiant respectera les règles de savoir-vivre et entretiendra des contacts de qualité avec les élèves et tous les partenaires de la formation.

V. L'étudiant sera capable, dans un contexte professionnel, d'appliquer les démarches et contenus travaillés en

amont lors des activités d'intégration professionnelle.

VI. En situation de pratique professionnelle, l'étudiant sera capable de gérer la classe en utilisant à bon escient les ressources apportées dans le cadre des activités d'intégration professionnelle.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Préparation et mise en œuvre sur le terrain d'activités construites en se basant sur les expériences pratiques observées, proposées ou vécues et en s'appuyant sur les contenus et concepts théoriques étudiés.

Auto-évaluation des diverses activités mises en œuvre.

Démarches d'apprentissage

Les étudiants réalisent leur stage dans une même classe maternelle.

Ils découvrent le métier d'enseignant dans ses multiples facettes par des contacts, des rencontres, des observations, des interventions.

Ils participent activement à la vie de la classe.

Ils préparent, expérimentent des démarches...en collaboration avec le maître de stage.

Ils gèrent les diverses activités d'une classe maternelle.

Ils évaluent chaque activité mise en œuvre (autoévaluation).

La présence de l'étudiant à l'ensemble des activités de stage est obligatoire.

L'accès de l'étudiant à l'une ou l'autre semaine de stage peut être refusé par le responsable de l'UE en accord avec le jury de l'UE et de la direction. Le refus peut être motivé par :

- la non-remise de l'ensemble des documents et outils liés aux activités de stage aux dates prévues;
- l'absence de l'étudiant aux ateliers de formation professionnelle et/ou à certaines AA;
- la non-finalisation de la convention pédagogique de stage;
- l'absence de rencontre des professeurs aux dates fixées;
- le non-respect d'un processus donné.
- le non-respect des modalités spécifiques explicitées dans le "Règlement général des études" et dans le "Règlement spécifique 20-21 du Département du Domaine EDUCATION de Gosselies".

Dispositifs d'aide à la réussite

Dispositifs d'évaluations formatives.

L'étudiant bénéficie, entre autres, d'un accompagnement à la préparation des activités de stage.

A l'issue des différents processus d'accompagnement et avant le départ en stage, l'étudiant présente sa farde de préparation à un professeur de la Haute Ecole afin que celui-ci vérifie la présence de l'ensemble des documents demandés.

Evaluation certificative de l'AA sous forme d'une cote sur 20 établie par le jury en fin d'année sur base de l'ensemble des documents d'évaluation formative (préparations et auto-évaluations, rapports de suivi du maître de stage, rapports de suivi du maître de psychomotricité, rapports de visite des professeurs de la H.E.). Elle prend en compte le niveau d'acquisition de chacune des compétences et la progression de l'étudiant.

Remarque importante : La non-acquisition d'une seule des compétences peut amener le jury à attribuer une cote inférieure à 10/20 et donc placer d'office l'étudiant en situation d'échec.

Sources et références

Programmes de l'enseignement catholique

Référentiel des compétences initiales

Vade-Mecum des stages de la section préscolaire de l'Ecole Normale de la Providence de Gosselies

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Plannings

Documents de structuration de la farde de stage

Consignes des stages pédagogiques

4. Modalités d'évaluation

Principe

Évaluation certificative établie par le jury en fin d'année sur base de l'ensemble des documents d'évaluation formative (préparations et auto-évaluations, rapports de suivi du maître de stage, rapports de suivi du maître de psychomotricité, rapports de visite des professeurs de la H.E.). Elle prend en compte le niveau d'acquisition de chacune des compétences et la progression de l'étudiant.

Remarque importante : La non-acquisition d'une seule des (sous-)compétences peut amener le jury à attribuer une cote inférieure à 10/20 et donc placer d'office l'étudiant en situation d'échec.

Les stages sont non remédiables en Q3 selon le RGE art. 85.

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

En cas d'une note en échec dans au moins une activité d'apprentissage de cette unité d'enseignement, même si la moyenne pondérée de cette unité d'enseignement est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant pourrait se voir attribuer, après délibération au sein de l'UE, une note égale à l'AA en échec, pour l'UE. Dans ce cas, l'étudiant représentera la ou les activités d'apprentissage en échec.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	100		
Période d'évaluation						

Evc = Évaluation continue

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

La présence de l'étudiant à l'ensemble des activités de stage selon le calendrier fixé par le professeur responsable en début d'année est obligatoire.

L'accès de l'étudiant à l'une ou l'autre semaine de stage peut être refusé par le responsable de l'UE en accord avec le jury de l'UE et de la direction. Le refus peut être motivé par :

- la non-remise de l'ensemble des documents et outils liés aux activités de stage aux dates prévues;
- l'absence de l'étudiant aux ateliers de formation professionnelle et/ou à certaines AA;
- la non-finalisation de la convention pédagogique de stage;
- l'absence de rencontre des professeurs aux dates fixées;
- le non-respect d'un processus donné.
- le non-respect des modalités spécifiques explicitées dans le "Règlement général des études" et dans le "Règlement spécifique 20-21 du Département du Domaine EDUCATION de Gosselies".

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant			
Code	12_PEPS1B01PSD	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Isabelle LADURON (isabelle.laduron@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette activité d'apprentissage est d'amener l'étudiant à s'approprier des concepts et à mettre en œuvre différentes démarches qui participeront au développement de son identité professionnelle.

Elle contribue au développement des compétences et capacités suivantes issues du référentiel de compétences de l'enseignant :

C 2. Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité

2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence.

2.3 S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession.

C 4. Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover

4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Dans ses écrits professionnels, il est attendu que l'étudiant soit capable de rédiger et structurer des documents en respectant les consignes reçues.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- La profession d'enseignant : valeurs, croyances, ruptures.
- Compétences professionnelles (postures attendues, qualités à développer, les missions d'un enseignant...)
- Identité enseignante (prendre conscience de soi, de son cheminement et se mettre en projet de transformation).

Démarches d'apprentissage

- Rencontres d'intervenants externes.
- Travaux de recherche, d'analyse et de réflexion.
- Rencontre des acteurs sur le terrain.

Dispositifs d'aide à la réussite

Sur rendez-vous, possibilité d'une entrevue avec le professeur.

Sources et références

Perez-Roux, T. (2019). Des dynamiques de professionnalisation dans et au-delà de la formation : quelles épreuves à surmonter lors de l'entrée dans le métier ? In Brossais, E., Gardies, C & Asloum, N. (Dir.) Professionnalisation des acteurs de l'école au prisme des collaborations. Toulouse : Cépaduès, pp. 95-101.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Films documentaires
- Recherches personnelles

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen oral : Présentation d'un portfolio. Le portfolio est remis obligatoirement au professeur lors de l'examen oral. Le portfolio écrit n'est pas l'objet d'une évaluation.

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

En cas d'une note en échec dans au moins une activité d'apprentissage de cette unité d'enseignement, même si la moyenne pondérée de cette unité d'enseignement est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant pourrait se voir attribuer, après délibération au sein de l'UE, une note égale à l'AA en échec, pour l'UE. Dans ce cas, l'étudiant représentera la ou les activités d'apprentissage en échec.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).